



Innu Takuaikan  
Uashat mak Mani Utenam

Résolution

N° consécutif

12/13/103

Date de l'assemblée  
dûment convoquée :

2012.10.23

Province  
Québec

N° de référence  
du dossier :

**MODIFICATION RÉSOLUTION #12/13/102  
DÉCLARATION DE INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM  
(ci-après «Déclaration»)**

- ATTENDU QU' :** Il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro consécutif #12/13/102, adoptée le 19 octobre 2012 en raison d'un consensus sur la Déclaration lors de la réunion du 23 octobre 2012;
- ATTENDU QU' :** ITUM a tenu une première rencontre le 17 octobre 2012 avec des membres de la population concernant la protection du territoire et le déclenchement d'élections générales et ce, à la demande des personnes présents lors du blocus d'octobre 2012;
- ATTENDU QUE :** Les membres présents à la rencontre ont exprimé des demandes en rapport avec la protection du territoire et du déclenchement d'élections générales;
- ATTENDU QU' :** ITUM a tenu compte de ces demandes;
- ATTENDU QUE :** Cette rencontre a été levée afin de permettre à ITUM de se réunir pour répondre aux demandes des membres présents et qu'une autre rencontre a été prévue le 18 octobre 2012 en soirée;
- ATTENDU QU' :** ITUM a travaillé sur un document intitulé «Déclaration de Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam» daté du 18 octobre 2012, l'a approuvé lors de la réunion extraordinaire d'ITUM qui a eu lieu le 18 octobre 2012 et qu'ils ont décidé de le soumettre lors de la rencontre prévue en soirée, document jointe en annexe;
- ATTENDU QUE :** Les membres de la communauté présents lors de cette séance en soirée ont approuvé le document mentionné ci-haut tel que présenté par ITUM et que ces mêmes membres ont demandé qu'ITUM puisse l'entériner par voie de résolution.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mike McKenzie

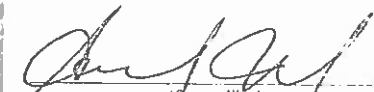
**APPUYÉ PAR :** Ronald Fontaine

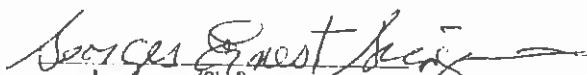
**IL EST RÉSOLU :**


Qu'ITUM modifie résolution portant le numéro consécutif #12/13/102, adoptée le 19 octobre 2012;

Qu'ITUM entérine de nouveau le document «Déclaration de Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam» datée du 18 octobre 2012, tel qu'il a été présenté aux membres présents lors de la rencontre du 18 octobre 2012.

Quorum : 5

  
(Conseiller)

  
(Chef)

  
(Conseiller)

  
(Conseiller)

